

Ville de Landivisiau - Séance du 13 avril 2023 - n° 2023/205

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2022

VU les dispositions de l'article L. 2241-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le bilan des acquisitions et cessions ci - dessous :

ACQUISITION : NEANT

CESSIONS :

Débiteurs	N° de titres	Parcelles	Libellé	Montant
	6662	BI n° 25		55 125,00 €
	6666	ZH n° 16 & 77	2 PARCELLES DE TERRAIN	54 357,80 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	6667	BR n° 31		13 000,00 €
TOTAL				122 482,80 €

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire ;

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 5 avril 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APRES en avoir délibéré ;

PREND ACTE du bilan précité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.



Fait à Landivisiau, le 13 avril 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 18 AVR. 2023

Et de la publication sur le site internet de la Ville www.landivisiau.fr, le... 18 AVR. 2023

Fait à Landivisiau, le... 18 AVR. 2023

Le Maire,

Laurence CLAISSE